



Assurance pret Immo et délégations

Par **Alex0612**, le **24/01/2016** à **17:53**

bonjourr
Au décès de mon mari mon assurance à régler le sinistre sur le pret immobilier mais pas en totalité. Nous avons pris une délégation d'assurance et étions assurés a 50% sur chaque tête. Mais apparemment un problème dans le dossier sur les tableau d'amortissement fait que l'assurance retiens un écart. Je vous explique : l'assurance à considérer que le pret était un pret classique alors que le pret etait un pret a palier. Ma question : la banque a accepter la délégation d'assurance et a forcément eu les conditions de garanties des le départ puisque que le pret a été debloquer ! Donc la somme qui n'a pas ete couverte sur le sinistre dois je la prendre a ma charge ou est ce une faute de la banque dans la gestion du dossier,
Merci pour votre réponse

Par **choupette737**, le **24/01/2016** à **19:29**

Bonsoir,
Je vous conseille de vous adresser à l'afub.

Par **Alex0612**, le **24/01/2016** à **23:34**

Merci pour votre reponse